



SciencesPo.

École de Droit



Droit et Limites

28, 29 Mars 2012

École de Droit de Science Po

Conférenciers :

Susan Marks, London School of Economics

Dan Daniels, Northeastern University School of Law

Gunther Teubner, International University College, Torino,
Goethe University Frankfurt/Main

La conférence cherche à réunir des jeunes chercheurs et doctorants qui travaillent sur les questions aux confins du droit et des autres disciplines. Le projet a été initialement conçu comme une réponse au silence de la discipline juridique s'agissant des causes, des effets, et des solutions à apporter à la récente crise économique.

Plus généralement, nous souhaitons mettre en place un cadre permettant de débattre sur la manière dont les juristes européens peuvent s'appropriier les problématiques posées par la gouvernance globale.

Les travaux pourront être soumis en Français et en Anglais. **Les résumés** des contributions (maximum 300 mots) doivent être reçus au plus tard le **4 février 2012** à l'adresse e-mail suivante : lawandboundaries2012@gmail.com . **Les contributions** doivent être envoyées au plus tard le **21 Mars 2012 (7 000 mots maximum)**. Les travaux seront discutés par les Professeurs de l'École de droit de Sciences Po.

Nous acceptons les contributions qui abordent entre autres les sujets suivants :

L'autonomie du droit

Quels sont les enjeux scientifiques, philosophiques et politiques derrière une définition autonome du droit ? Ici nous cherchons à explorer quels sont les défis épistémologiques de l'interdisciplinarité, et quelle en est la signification pour l'enseignement du droit. Plus spécifiquement, nous avons à l'esprit l'argument souvent repris, de l'équation faite entre interdisciplinarité et impérialisme de la culture juridique nord-américaine.

Le droit et ses divisions internes

La discipline juridique repose sur un nombre de distinctions : droit public/droit privé, droit interne/ droit international, universalisme/ pluralisme. Ces dernières ont été remises en question par les tenants des courants critiques, des études féministes, par les sociologues du droit et les économistes. Nous cherchons à étudier la possibilité de nouveaux outils analytiques et descriptifs qui tentent de dépasser la pensée juridique binaire.

Droit et les multiples normativités

La globalisation des rapports transnationaux et le phénomène de fragmentation du droit, soulèvent entre autres la question de la définition de l'objet d'étude de la discipline juridique. Dans la conception traditionnellement enseignée, le droit s'identifie à l'État. Comment dès lors faire sens de l'émergence des normativités non-étatiques (lex mercatoria, lex sportiva) ?

L'approche pluraliste, est-elle simplement une manière de reprendre des questions qui troublent depuis longtemps l'épistémologie juridique, ou au contraire constitue-t-elle une nouvelle manière de concevoir le droit qui va de paire avec un projet de contestation et d'innovation ?

Droit – territoires – temporalité

Comment le droit construit-il des espaces physiques et virtuels ? Un nouveau champ de recherche a émergé, tentant de saisir les relations qui se nouent entre droit, espace et temporalité. Dans ce contexte, nous aimerions développer une réflexion sur les différentes conceptions qui renouvellent l'étude de l'État et de la portée du droit.

Droit et nouveaux territoires de régulation

De nouveaux champs de régulation sont abordés par le droit. Ici se pose, entre autres, la question des dynamiques entre régulation et dérégulation. Nous recherchons ici des contributions qui portent sur les interactions entre différents régimes juridiques mais également qui tentent d'intégrer dans la réflexion juridique des éléments provenant des études féministes/queer, de la bioéthique.